



COMMUNES CONCERNEES

Canihuel, Glomel, Gouarec, Kergrist-Moëlou, Laniscat, Lanrivain, Lescouët-Gouarec, Locarn, Maël-Carhaix, Mellionnec, Paule, Perret, Peumerit-Quintin, Plélauff, Plévin, Plouguernevel, Plounevez-Quintin, Rostrenen, Saint-Connan, Saint Gelven, Saint Gilles Pligeaux, Saint Nicolas du Pelem, Sainte Tréphine, Saint Ygeaux, Trébrivan, Treffrin, Trémargat, Tréogan

AIDES

Vous êtes propriétaire occupant

Subventions de 40 % à 50 % des dépenses subventionnables pour améliorer votre résidence principale
Primes Energie
Aide Caisses de retraite
Crédit d'impôt
Microcrédit...

Vous êtes propriétaire bailleur

Subventions de 20 à 35 % des dépenses subventionnables pour créer ou rénover un logement locatif
Prime Energie
Crédit d'impôt
Eco-prêt à taux zéro
Accès au dispositif fiscal Borloo dans l'Ancien: *abattement de 60% sur vos revenus fonciers*

RENSEIGNEMENTS

PROJET PROPRIETAIRES OCCUPANTS

- Travaux d'économie d'énergie ⇒ Brigitte URVOY 02 96 62 87 36
- Travaux d'adaptation / maintien à domicile ⇒ Gisèle RUPERT 02 96 62 87 34

PROJET PROPRIETAIRES BAILLEURS

- Logement décent vacant ou occupé où des travaux sont envisagés ⇒ Céline ROCHE 02 30 06 03 13

PERMANENCES

Cité Administrative
6 rue Joseph Le Pennek
22110 ROSTRENEN

Le 1^{er} mardi de chaque mois
de 10 h à 12h

● *Propriétaires occupants: pour des informations plus précises, munissez-vous de votre dernier avis d'imposition*

Attention : les programmes d'aide à l'habitat sont prévus sur une période limitée. Appelez-nous.